

**CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE CHARLEVOIX**

**AVIS PUBLIC**

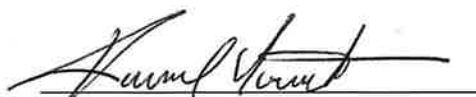
**AUX RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE CHARLEVOIX**

Avis public est, par les présentes, donné par la directrice générale :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix, à une séance ordinaire à la salle de délibérations du siège social de la MRC de Charlevoix, le mercredi 11 octobre 2023, a adopté le Règlement numéro 199-23 remplaçant le règlement numéro 151-14 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière à l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de Charlevoix au 4, Place de l'Église, à Baie-Saint-Paul, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Baie-Saint-Paul, ce douzième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois (12 octobre 2023).



Karine Horvath  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale